

COMMUNE NOUVELLE

Réuni le 27 novembre dernier, le conseil municipal de Molineuf a approuvé la création de la commune nouvelle de "Valencisse".

C'est l'aboutissement de travaux et de concertations engagés entre les communes depuis le début de l'année 2015. Une rencontre avec les membres de la commune nouvelle de Baugé en Anjou dans le Maine et Loire a même eu lieu.

Celle-ci se composera des communes de Molineuf et Orchaize et sera forte de 1777 habitants. Le siège social sera situé à la mairie de Molineuf.

Une charte fondatrice a été rédigée qui constitue l'engagement moral des élus envers les habitants de Molineuf et d'Orchaize.

Une commune nouvelle n'est pas une fusion mais une union de communes, qui conservent leurs identités et la proximité avec ses habitants. Ainsi, les mairies des deux communes continueront à accueillir les habitants. L'état civil restera dans chaque commune comme actuellement.

En terme de mutualisation, il n'y aura plus qu'un seul budget et les employés dépendront de la commune nouvelle de Valencisse.

La commune nouvelle devrait voir le jour le 1^{er} Janvier 2016 après la décision du Préfet prise par arrêté.

Les communes de Molineuf et Orchaize deviennent des communes "déléguées" de Valencisse. Il y aura un(e) maire pour la commune nouvelle de Valencisse.

Jusqu'en 2020: (prochaines élections municipales) : le conseil municipal de Valencisse comprendra l'ensemble des conseils municipaux des deux communes actuelles.

Les maires actuels des deux communes deviennent des "maires délégués".

Après 2020 : les élections se feront au niveau de la commune nouvelle à la proportionnelle. Le maire de la commune nouvelle ne pourra pas être un maire délégué.

BIBLIOTHÈQUE DE MOLINEUF

- Fermeture pendant les vacances de Noël : la bibliothèque sera fermée du 20 décembre au 5 janvier 2016 ; vous pourrez prendre vos lectures de vacances le samedi 19/12, et les rapporter à partir du mercredi 6 janvier 2016.



- Activité contes : Élodie propose aux enfants de se retrouver le samedi 19 décembre, pour une lecture de conte sur le thème de Noël, et une activité manuelle. RDV samedi 19 décembre de 10h30 à 12h dans la salle des associations de Molineuf.

- Portage à domicile : les personnes en situation de mobilité réduite peuvent se faire connaître auprès des bénévoles de la bibliothèque. Un portage à domicile de livres et documents sonores (pré-réservés sur le site internet de la bibliothèque) pourra être envisagé régulièrement. Merci de contacter la bibliothèque par courriel : bibliotheque.molineuf@orange.fr

Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent de belles fêtes de Noël, et vous remercient pour votre fidélité.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Dernières inscriptions sur les listes électorales le jeudi 31 décembre 2015 de 15 heures à 18 heures : apporter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

RECENSEMENT

Bientôt 16 ans (dans l'année 2016) : vous devrez vous faire recenser. Vous serez convié dans l'année de vos 17 ans à la journée de Défense et de Citoyenneté. Vous pouvez vous inscrire de deux façons :

- 1) Soit par internet en créant votre compte sur le site : www.mon.service-public.fr
- 2) Soit en vous adressant à la mairie de votre domicile en vous munissant d'une pièce d'identité et de votre livret de famille.

Cette démarche est obligatoire et nécessaire pour s'inscrire au permis de conduite et aux différents examens scolaires (CAP, Bac ...).

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE PENDANT LES VACANCES DE NOEL

La mairie sera fermée pendant les vacances de Noël le jeudi 24 décembre et le samedi 26 décembre 2015 ainsi que le mercredi 30 décembre 2015 et le samedi 2 janvier 2016.

L'Agence Postale communale sera fermée pendant les vacances de Noël du 26 décembre 2015 au 2 janvier 2016 inclus.

TOUS À VOS AGENDAS

- Vendredi 8 janvier 2016 à 19 heures : vœux du Maire
- Samedi 23 janvier 2016 à 14h30 : assemblée générale d'Ensemble et Solidaires à la salle des fêtes de Chambon sur Cisse
- Samedi 30 janvier 2016 à 15 heures : Fête des Livres à la bibliothèque de Molineuf, avec un concert de la chorale d'Orchaise. Tous les habitants sont conviés.

ENCORE ET TOUJOURS...

- Nous vous rappelons qu'il est **formellement interdit de brûler des déchets dans les jardins** (herbes ou autres) **quelle que soit la période de l'année. Pensez à broyer, composter ou apporter vos déchets verts en déchetterie.** Pour le broyage il existe des entreprises locales qui proposent ce type de prestations. Merci de contacter la mairie.
- **N'oubliez pas que les horaires autorisés pour les engins à moteur sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h et le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, dimanche et jours fériés uniquement de 10h à 12h.**
- **Déchetterie : ouverture le samedi de 9h à 12h30 du 1er janvier au 31 décembre 2015. Toutefois, il est recommandé de déposer ses déchets jusqu'à 12h15.**
- **Les poubelles ne doivent pas rester sur la voie publique en dehors de la journée du ramassage.**
-
- Permanences du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués : tous les samedis matins de 10h à 12h à la mairie.
- La mairie et l'agence postale sont ouvertes les jours suivants : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h à 18h, le samedi de 9h à 12h.
- N'hésitez pas à consulter le site de la mairie de Molineuf : www.molineuf.fr
- Pour la réservation de la salle des fêtes, merci d'adresser votre demande à Sylvie Moreau : mairiemolineuf.smoreau@orange.fr.
- Pour toute question sur cette parution ou pour diffuser des informations, n'hésitez pas à nous contacter : groupecom.mairiemolineuf@orange.fr

**Date du prochain conseil municipal :
Vendredi 22 janvier 2016 à 20h**